

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT

La ministre de l'Éducation nationale, le ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L. 335-5 et L. 335-6 ;

Vu le code du travail, notamment l'article L. 6111-1;

Vu le code du sport, notamment les articles D. 212-20 et suivants ;

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre-mer, à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon ;

Vu le décret n° 2019-894 du 28 août 2019 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat en Guyane ;

Vu le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre :

Vu l'arrêté du 05 septembre 2016 portant création de la mention Activités gymniques du BPJEPS, spécialité Educateur sportif;

ARRÊTE

Article 1^{er}. - Le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport, spécialité Educateur sportif mention Activités gymniques option activités gymniques acrobatiques est attribué aux personnes dont les noms suivent :

| N° du diplôme | Civilité | Nom | Prénom | Date naiss. | Lieu de naissance |
|---------------|----------|----------------|--------|-------------|------------------------|
| BP4ARA241542 | Madame | CHEVASSUS DIAZ | Emma | 08/07/2002 | Lyon 3e Arrondissement |

Article 2. - Le recteur de région académique Auvergne-Rhône-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LYON, le 30/08/2024

Pour le Recteur de région académique, le délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

Bruno FEUTRIER